

FORMULAIRE POUR DEVENIR MEMBRE

Les membres

Post  par: Jacdesterres

Publi e le : 23/08/2011 22:10:00

Association des collectionneurs de c ramique du Qu bec

Formulaire d'inscription 2016 ou 2017

Vous pouvez d'ores et d j  payer votre cotisation annuelle 2017 (telle qu' tablie   l'assembl e annuelle), soit 30\$ membre individuel ou 30\$ membres associ s (r sident   la m me adresse) ou familial, 30\$ membre institutionnel. Vous pouvez payer votre cotisation   une de nos rencontres 2017. Si vous d sirez recevoir votre C RAMAG par la poste, ajoutez 5\$, nous faire parvenir votre cotisation   l'adresse suivante avec ce formulaire :

(ch que au nom de l'Association des Collectionneurs de C ramique du Qu bec)

J. B. Dion, ACCQ,
C.P. 36512,
598, Victoria,
Saint-Lambert, Qc
J4P 3S8

Pr nom : _____ Nom : _____

Pr nom du conjoint(e) : _____ Nom du conjoint(e) :

Institution : _____

Adresse : _____

Num ro de t l phone #1 : _____ Num ro de t l phone #2 :

Courriel : _____

Je d sire que mon nom et adresse de courriel soient publi s dans un bottin pour les membres de l'association

Oui _____ Non _____

Signature _____

Pour faciliter la communication veuillez nous donner votre courriel si vous ne l'avez pas déjà fait : ceci dans le but de vous transmettre facilement des nouvelles de votre association. Si vous désirez que votre courriel reste confidentiel nous en aviser mais, dans tous les cas, vos informations personnelles ne seront pas transmises à des tiers.

Votre abonnement vous donne droit de participer aux encans et de recevoir notre publication (CÉRAMAG) en plus de vous donner droit de vote et de participation à toutes les activités de l'ACCQ (conférences, visites de Musées, etc.).

En espérant que vous pourrez appuyer l'association.

Merci à l'avance,

Jacqueline Beaudry Dion, présidente de l'ACCQ,

Cellulaire : 514-972-3466

Courriels : ceramiquedubec@gmail.com

ou jbdion@gmail.com

À noter : Il est entendu que le bris de pièces présentées à nos rencontres lors de manipulation par les membres doit être remboursé par celui qui a occasionné ce bris (au prix de réserve pour les pièces à l'encan et à un prix déterminé par un comité de 3 membres du conseil d'administration pour les autres).